

PROCÈS-VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS

**Élections partielles des représentants des usagers à la Commission de la Recherche du Conseil
Académique de l'Université de Mayotte**

**Scrutin du lundi 23 mars 2026 à 13h00 (heure de Mayotte) au mardi 24 mars 2026 à 13h00
(heure de Mayotte) – Vote électronique**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 14 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED ;

Vu les statuts en vigueur de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2024-AG-019 relatif aux modalités de recours au vote électronique pour les élections des conseils de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2026-AG-003 portant organisation des élections partielles des représentants des personnels à la Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2026-AG-007 portant modification de l'arrêté n°2026-AG-003 portant organisation des élections partielles des représentants des personnels à la Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte

Vu l'arrêté n°2026-AG-009 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections partielles des représentants des personnels à la Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;

Vu le procès-verbal de scellement des urnes électroniques en date du 23 mars 2026 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 24 mars 2026 ;

Le Président de l'Université de Mayotte

Arrête

Article 1^{er}. Proclamation des résultats

Dans le cadre des élections partielles des représentants des personnels à la Commission de la Recherche au Conseil Académique sont proclamés les résultats suivants :

Collège A – Professeurs des universités et personnels assimilés

Résultat du dépouillement :

Nombre d'électeurs inscrits	5
Nombre de votants	5
Taux de participation	100 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	5
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges à pourvoir	1

Répartition des sièges :

Nom de la candidature	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
Ensemble, construisons la recherche de demain à Mayotte	5	1

Est déclarée élue :

Nom de la candidature	Représentant élu
Ensemble construisons la recherche de demain à Mayotte	Sylvie WHARTON

Collège B – Représentants des personnels titulaires d'une habilitation à diriger des recherches et personnels assimilés, ne relevant pas de la catégorie précédente

Résultat du dépouillement :

Nombre d'électeurs inscrits	5
Nombre de votants	5
Taux de participation	100 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	5
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Nombre de sièges à pourvoir	1

Répartition des sièges :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
Recherche éthique de qualité	3	1
Je ferai de mon mieux	2	0

Est déclaré élu :

Nom de la candidature	Représentant élu
Recherche éthique de qualité	Fateh SACI

Article 2. Publicité

La Directrice Générale des Services de l'Université de Mayotte est chargée de l'exécution de présent arrêté.

Il est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage à la Direction Affaires Juridiques et Institutionnelles et par une mise en ligne sur le site internet de l'Université de Mayotte.

Fait à Dombéni, le 25 mars 2026

Le Président de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED